

Marie-Arlette CARLOTTI
Ancienne Ministre
Députée de la 5^{ème} Circonscription
des Bouches-du-Rhône

MAC/ET N°16.503

Marseille, le 7 juillet 2016

Monsieur Patrick VERBAUWEN
Président du Syndicat des Architectes des
Bouches-du-Rhône (SA13)
130 Avenue du Prado
13008 Marseille

R2016 07-15 - 048

Monsieur le Président,

Réponse C2016 06 93 042

Je tiens à vous remercier pour votre courrier, dans le cadre du projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

La valorisation de l'architecture en tant que discipline et art contribuant à améliorer le cadre de vie des Français, a été mise à mal au Sénat par la suppression des dispositions les plus ambitieuses du point de vue de la création architecturale adoptées à l'Assemblée nationale.

Je partage votre analyse et je soutiens vos propositions de nouvelles rédactions aux articles 26 bis, 26 quater, 26 sexies, 26 duodécies, et 26 quaterdecies.

Il est essentiel de prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux de demain pour valoriser l'aménagement de notre territoire.

Vous pouvez compter sur moi pour soutenir toutes les mesures allant dans le sens du développement de notre cadre et qualité de vie.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous.



Marie-Arlette CARLOTTI